



Le plan d'actions 2020-2026

Version finale – Novembre 2020.



RAPPEL DU PLAN D' ACTIONS

Axe stratégique	Objectif
A. Conduite et gouvernance de la Charte forestière Pilat	A.1 Faire fonctionner la Charte
	A.2. Communiquer au sujet de la Charte
B. Développement, partage et prise en compte des connaissances biologiques et climatiques en milieu forestier	B.1 Partager les connaissances liées à la biologie et aux changements climatiques en forêt
	B.2 Prendre en compte le zonage environnemental pour traiter les espaces spécifiques
	B.3 Mener des expérimentations en forêt pour s'adapter aux changements climatiques
C. Accompagnement des acteurs de filière forêt-bois pour améliorer les conditions d'exploitation et d'utilisation de la ressource	C.1 Accompagner les propriétaires
	C.2 Accompagner les professionnels de l'exploitation forestière et leurs interlocuteurs
	C.3 Accompagner les utilisateurs de la ressource bois
D. Poursuite des échanges avec les autres utilisateurs de la forêts	D.1 Echanger avec les autres professionnels / usagers intervenant en forêt
	D.2 Partager avec le grand public

Sigle	Signification
AAP	Appel à Projet
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
APN	Association de protection de l'environnement
AURA – EE	Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement
CA	Chambre d'agriculture
CAF	Contrat Ambition Forêt
CBNMC	Conservatoire Botanique National du Massif Central
CCMP	Communauté de Communes des Monts du Pilat
CCPR	Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
CEN	Conservatoire des Espaces Naturels
CFT	Charte Forestière de Territoire
CONIB	Centre d'Observation de la nature de l'île du beurre
CPIE	Centre Permanent d'Initatives pour l'Environnement
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DDT	Direction Départementale des Territoires
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPURES	Agence d'Urbanisme de la Région Stéphanoise

Sigle	Signification
EPCI	Etablissement Publique de Coopération Intercommunale
ETF	Entrepreneur de travaux forestiers
FIBOIS AURA	FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes
FISAC	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat, et le Commerce
FNE	France Nature Environnement
GSMP	Groupement des Sylviculteurs de Monts du Pilat
IDF	Institut pour le Développement Forestier
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MFR	Maison Familiale Rurale
OGFH	Observatoire de la Grande Faune sauvage et de ses Habitats
ONF	Office National des Forêts
PCAET	Plan Climat Air Energie de Territoire
PSG	Plan Simple de Gestion
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SCOT	Schéma de Cohérence Territorial
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEM	Saint-Etienne-Métropole
TPOS	Territoire à Energie Positive
VCA	Vienne Condrieu Agglomération

Axe A.1 – Faire fonctionner la Charte forestière

Action A.1.1	Suivi de la mise en œuvre du programme d'actions et évaluation	Territoire visé	Parc du Pilat et territoires proches si pertinent
Maîtrise d'ouvrage	FIBOIS 42 (animateur)	Partenaires techniques	Parc du Pilat, ONF, CRPF, GSMP (tous les maîtres d'ouvrage des actions), et tous les membres du comité de Pilotage, animateurs des Chartes forestières proches
Contexte	A partir du moment où la charte forestière est lancée sur un territoire, il est important de s'assurer que les actions élaborées ou qui y sont rattachées se déroulent dans les délais prévus : ce suivi est à mener par l'animateur de la Charte forestière.	Sources de financement potentielles	N1 – N 2 : LEADER Pilat, Région, FIBOIS42 N3 – N4 (potentiel) : LEADER Pilat, Région, FIBOIS 42, EPCI et Parc du Pilat N5 – N6 : LEADER Pilat, Région, FIBOIS42
		Coût estimatif	8 325€ par an 25% du temps passé de l'animatrice CFT
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre la mise en œuvre les actions de la Charte forestière en veillant à leur cohérence entre elles et également avec des dispositifs et initiatives hors Charte forestière • Voir l'avancée des actions de la Charte forestière 	Echéancier	2020-2026
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux maîtres d'ouvrage (financier, méthodologique) • Veille sur les actions en lien avec la forêt à venir sur le territoire et territoire proches dans les domaines de l'énergie, le tourisme, l'environnement, l'économie, l'agriculture • Travail pour dégager des nouvelles sources de financement si besoin – pour les actions et l'animation – pouvant être mené en lien avec le Parc du Pilat • En année 1, gestion de la construction du plan d'action, et de la convention de partenariat entre les différentes agglomérations du territoire 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 1 bilan annuel des actions réalisées • 50 % d'actions engagées en N1
		Avancées en septembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Convention mise à l'ordre du jour des conseil communautaires de novembre 2020 • Plan d'action presque finalisé et mise en ligne prévue pour novembre

Axe A.1 – Faire fonctionner la Charte forestière

Action A.1.2	Animation des instances de la Charte	Territoire visé	Parc du Pilat
Maîtrise d'ouvrage	FIBOIS 42 (animateur)	Partenaires techniques	Référénts techniques pour mobiliser les élus mais aussi les élus du Parc du Pilat et des EPCI du territoire
Contexte	En tant qu'animateur de la charte, FIBOIS 42 doit impulser les réunions pour présenter les avancées de la charte aux élus et acteurs de la filière forêt-bois du territoire, réunis en un comité de pilotage	Sources de financement potentielles	N1 – N 2 : LEADER Pilat, Région, FIBOIS42 N3 – N4 (potentiel) : LEADER Pilat, Région, FIBOIS 42, EPCI et Parc du Pilat N5 – N6 : LEADER Pilat, Région, FIBOIS42
		Coût estimatif	3 330€ par an 10% du temps passé de l'animatrice CFT
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les échanges entre des partenaires forestiers qui n'ont pas pour habitude de se rencontrer • Informer sur les actions en place • Créer une dynamique commune autour de l'enjeu forestier 	Echéancier	2020-2026
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Comités de pilotage à réunir deux fois par an minimum • Organisation à chaque fois dans un EPCI différent ou au Parc (CC Monts du Pilat, CC Pilat Rhodanien, Vienne Condrieu Agglomération ou Saint Etienne Métropole) avec une co-présidence tournante ou avec un représentant des EPCI et du Parc pour siéger en co-présidence avec le Président de FIBOIS 42 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 2 comités de pilotage sont réalisés chaque année • 80% des membres du comité de pilotage sont présents lors de chaque rencontre
		Avancées en septembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Un COPIL réalisé en janvier 2020 • Un COPIL prévu en janvier 2021

Axe A.1 – Faire fonctionner la Charte forestière

Action A.1.3	Création et animation d'un réseau d'élus référents forêt-bois	Territoire visé	Parc du Pilat (élargi à l'ensemble du département 42 dans le cadre du Contrat Ambition Forêt)
Maîtrise d'ouvrage	FIBOIS 42 (animateur)	Partenaires techniques	Parc du Pilat ONF et EPCI pour le relais, ONF et CRPF pour la partie privée ou technique
Contexte	<p>Les élus sont amenés à gérer le sujet de la forêt dans des conditions parfois conflictuelles sur leur territoire.</p> <p>Il est essentiel de les accompagner de deux manières;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Leur permettre d'exprimer leur vision des pratiques forestières sur leur territoire • Leur dédier un temps d'échange avec les autres élus de communes forestières pour trouver des solutions communes aux problèmes rencontrés 	Sources de financement potentielles	<p>N1 – N 2 : LEADER Pilat, Région, FIBOIS42</p> <p>N3 – N4 (potentiel) : LEADER Pilat, Région, FIBOIS 42, EPCI et Parc du Pilat</p> <p>N5 – N6 : LEADER Pilat, Région, FIBOIS42</p>
		Coût estimatif	<p>9 970€ par an</p> <p>30% du temps passé de l'animatrice CFT</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un espace d'échanges entre élus qui permette de faire remonter aux professionnels les pratiques observées sur le terrain à valoriser / à cesser • Permettre aux élus qui le souhaitent de bénéficier d'une formation / de compléments d'informations sur le sujet forêt-bois 	Echéancier	<p>Action réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création : 2020-2021 • Animation : 2021 et suite
Description	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un réseau d'élus « référents forêt-bois » : un ou deux élus par commune • Création d'un annuaire des élus référents, consultable par les professionnels, avec un portable pour contacter chaque élu • Organisation annuelle de « journées forêt-bois » découpées en trois temps <ul style="list-style-type: none"> ○ Recueil des témoignages d'élus et échanges des pratiques (2h) ○ Formation sur un sujet spécifique (1h) ○ Visite terrain <p>Les élus des communes n'ayant pas de forêt sont aussi ciblés dans cette démarche.</p>	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Élus référent forêt-bois / commune à la fin de la période • Création de l'annuaire d'élus référents d'ici 2022 • Tendre vers 50% d'élus présents chaque année lors de la « journée forêt » <p>Si les 50% ne sont pas atteints, viser une augmentation chaque année des élus participants</p>
		Avancées en septembre 2020	<p>Premier courrier envoyé aux élus.</p> <p>Création en cours d'une plaquette explicative de la Charte forestière.</p>

Axe A .2 – Communiquer au sujet de la Charte forestière

Action A.2.1	Communication sur la Charte forestière et les actions mises en œuvre au sein du territoire	Territoire visé	Parc du Pilat et agglomérations proches
Maîtrise d'ouvrage	FIBOIS 42 (animateur)	Partenaires techniques	CRPF (proposition d'articles, relecture), GSMP (comité rédaction), Parc du Pilat (proposition d'articles, relecture), EPCI pour faire les relais
Contexte	En tant que structure animatrice de la charte, FIBOIS 42 doit <ul style="list-style-type: none"> • Rendre publiques les actions menées dans le cadre de la Charte forestière sur le territoire • Coordonner la communication de la Charte avec la communication des autres maîtres d'œuvre 	Sources de financement potentielles	N1 – N2 : LEADER Pilat, Région, FIBOIS42 N3 – N4 (potentiel) : LEADER Pilat, Région, FIBOIS 42, EPCI et Parc du Pilat N5 – N6 : LEADER Pilat, Région, FIBOIS42
		Coût estimatif	6660€ par an 20% du temps passé de l'animatrice CFT
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre visibles les actions menées pour les élus des différents territoires et pour les habitants • Faire comprendre les actions menées dans le cadre de la Charte forestière 	Echéancier	2020-2026
		Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 1 bulletin annuel listant toutes les actions (avec zoom sur des actions « phare ») • 1 article par mois sur le site de FIBOIS 42 en moyenne – 12 articles par an • 1 newsletter intégrée à la newsletter de FIBOIS 42 – pas d'objectifs chiffrés, newsletter à réaliser si événement réalisé* • 6 articles par an publiés dans des journaux locaux (journal de l'agglomération)
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletin annuel listant toutes les actions menées dans le cadre de la Charte forestière (en mai de chaque année) • Page internet sur le site de FIBOIS 42 et relayé par les EPCI / le Parc du Pilat / les communes qui le souhaitent • Relai dans la newsletter FIBOIS 42 • Publications dans les journaux intercommunaux et municipaux en transmettant les informations directement aux communes ou via le Parc du Pilat 	Avancées en septembre 2020	Page de la Charte forestière créée sur le site de FIBOIS 42. Articles transmis au Parc, à la CCMP et à la CCPR pour un relai dans les bulletins municipaux.

Axe A.2 – Communiquer au sujet de la Charte forestière

Action A.2.2	Echanges avec d'autres territoires ayant une charte forestière	Territoire visé	Parc du Pilat et autres territoires avec une Charte Forestière
Maîtrise d'ouvrage	FIBOIS 42 (animateur)	Partenaires techniques	Animateurs des autres Chartes forestières mentionnées et autres partenaires techniques de ces Chartes si nécessaire
Contexte	En tant qu'animateur, FIBOIS 42 doit veiller à la meilleure mise en place possible de la charte du Pilat et pour cela s'inspirer des expériences de charte qui ont bien fonctionné et échanger avec les acteurs Charte forestière des territoires proches à savoir : Beaujolais (69 et 42), Bugey (01), Bas-Dauphiné Bonnevaux (38), Chambaran (26 et 38), Livradois-Forez (63) et Loire Forez Agglomération (42).	Sources de financement potentielles	N1 – N 2 : LEADER Pilat, Région, FIBOIS42 N3 – N4 (potentiel) : LEADER Pilat, Région, FIBOIS 42, EPCI et Parc du Pilat N5 – N6 : LEADER Pilat, Région, FIBOIS42
		Coût estimatif	4 995€ par an 15% du temps passé de l'animatrice CFT
		Echéancier	2020-2026
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître aux territoires extérieurs intéressés le fonctionnement de la charte du Pilat S'inspirer d'actions et de méthodologie de mise en place sur des territoires de proximité (ou plus éloignés) pour mener le mieux possible la charte du Pilat ou prendre en note ce qui n'a pas marché pour ne pas le reproduire. Mener des actions conjointes pour ouvrir des financements 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 1 action / an menée en collaboration avec les autres Chartes forestières 1 temps d'échange / mois en moyenne - temps formel ou informel avec l'animateur d'une autre charte sur des actions similaires / problématiques communes
Description	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des évolutions des autres Chartes Forestières Territoriales Contact avec les animateurs des autres Chartes Forestières pour échanges / constructions d'actions communes Diffusion aux territoires des autres Chartes forestières du bulletin annuel de la Charte du Pilat En amont : lecture des plans d'actions des autres Chartes forestières pour constater les points de rapprochement 	Avancées en septembre 2020	Echanges réguliers avec Kevin BAZILE, animateur de la Charte du Beaujolais (69).

Axe A .2 – Communiquer au sujet de la Charte forestière

Action A.2.3	Réalisation d'un observatoire territorial de la forêt du Pilat	Territoire visé	Parc du Pilat
Maîtrise d'ouvrage	Parc du Pilat	Partenaires techniques	ONF, CRPF, FIIBOIS 42, FIBOIS AURA, GSMP, SAFER, Départements du 42 et 69, EPURES, SCOT, AURAE
Contexte	<p>Sous maîtrise d'ouvrage du Parc, un diagnostic de la forêt et de la filière bois du Pilat avait été réalisé en préalable à l'élaboration de la première Charte Forestière en 2011.</p> <p>Il avait servi à orienter les actions de la Charte sur les années 2012-2018. Pour la Charte suivante les actions définies en se basant sur le bilan évaluatif de la précédente charte, sur les travaux du comité de pilotage de la Charte et d'un séminaire organisé par le Parc du Pilat en juin 2019, et enfin sur la volonté d'agir des différents acteurs.</p> <p>Toutefois, un nouvel état des lieux ou un diagnostic prospectif forêt/filière bois serait utile pour aider aux prises de décision des différents acteurs.</p>	Sources de financement potentielles	Région ; Département 42 ou 69 ; Etat ; Union européenne
		Coût estimatif	Diagnostic prospectif : 20 000 € Observatoire territorial de la forêt : 200 000 €
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux élus, habitants et autres acteurs du territoire d'avoir une connaissance de la forêt et de la filière bois, voire un outil d'aide à la décision Orienter les actions nouvelles à mener 	Echéancier	2020-2026
Description	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic prospectif forêt/filière bois avec notamment des précisions sur: les massifs, les gisements par essence, les entreprises de la filière, les volumes produits par an, état des lieux des dessertes, zonages forestiers et environnementaux. Réalisation d'un observatoire territorial de la forêt basée sur une méthode établie et éprouvée par l'ONF 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Un diagnostic prospectif forêt-filière bois réalisé Un Observatoire territorial de la forêt en place
		Avancées en septembre 2020	<i>Décembre 2020</i> Réunion avec l'ONF pour la présentation de la méthode permettant la réalisation d'un observatoire territoriale de la forêt

Axe B.1 – Partager les connaissances existantes liées à la biologie et aux changements climatiques

Action B.1.1	Réflexion et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'actions favorisant l'adaptation de la gestion de la forêt face au changement climatique	Territoire visé	Parc du Pilat
Maîtrise d'ouvrage	Parc du Pilat	Partenaires techniques	GSMP (en lien avec son projet de l'appel à initiative citoyenne), CRPF, ONF (en lien avec Arboretum de Dentillon), Sylvacces, IDF, CBMMC, Départements du 42 et 69
Contexte	Une stratégie territoriale d'adaptation au Changement climatique est en cours d'élaboration par le Parc. La forêt représentant près de 51% du territoire du Pilat et ayant un rôle indéniable pour aider à l'adaptation et à l'atténuation du Changement climatique (stockage carbone, protection de la ressource en eau, d'îlot de fraîcheur ...), il y a lieu de veiller à la continuité de sa gestion et de son maintien dans un contexte de changement climatique.	Sources de financement potentielles	Région, Union européenne, Mécénat ...
		Coût estimatif	6 000€ sur la période de la Charte 10000 €/an pour animation; coordination, communication de la stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique concernant la forêt-filière bois
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en commun et rendre lisible les connaissances sur la résilience des forêts au changement climatique. Définir un plan d'actions d'adaptation spécifique à l'enjeu Forêt, une des 4 priorités d'actions de la future stratégie d'adaptation au changement climatique 	Echéancier	2020 – 2022: état des lieux de la recherche, partage des connaissances et enjeu, élaboration de premières actions 2023-2026 : mise à jour des enseignements (en provenance de la recherche et de la pratique des forestiers en continu et élaboration de nouvelles actions
Description	<ul style="list-style-type: none"> Compiler les études et expérimentations menées sur les adaptations des essences au changement climatique dans et hors du Pilat, et les partager aux forestiers et non forestiers Proposer des échanges dans le cadre de la définition d'une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique, qui comporte un volet forêt Définir et mettre en œuvre des actions d'adaptation 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	Publication en 2021 d'un cahier recensant les expérimentations menées, avec des amendements chaque année en fonction des résultats obtenus, des nouvelles études / expérimentations parues / lancées.
		Avancées en septembre 2020	<i>Novembre ou décembre 2020</i> Réunion de travail sur la stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique.

Axe B.1 – Partager les connaissances existantes liées à la biologie et aux changements climatiques

Action B.1.2	Réalisation d'outils favorisant la prise en compte des enjeux écologiques et paysagers dans les aménagements forestiers	Territoire visé	Parc du Pilat
Maîtrise d'ouvrage	Parc du Pilat	Partenaires techniques	FIBOIS 42 , CRPF, ONF, LPO, Propriétaires forestiers, MFR de Marlhes, Départements du 42 et 69, Communes, EPCI, Rives Natures
Contexte	Dans un territoire classé Parc naturel régional, l'exemplarité est attendue s'agissant de la prise en compte des enjeux écologiques, paysagers et touristiques (randonnée essentiellement) dans les projets de gestion, d'aménagement et d'exploitation de la forêt.	Sources de financement potentielles	Département 42 via appel à partenariat milieux naturels ou numérique, Région via Contrat de Parc, Union européenne via le programme massif central ...
		Coût estimatif	Coût estimatif : 50 000 € en investissement / 50 000 € en fonctionnement
Objectifs	Mieux faire connaître les enjeux touristiques, écologiques et paysagers de la forêt pour faciliter leur prise en compte dans les projets de gestion et d'aménagement de la forêt	Echéancier	2020 - 2026
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les sites Pilat Biov (données biodiversité) et Pilat randonnée (données randonnée) auprès des forestiers pour que ces deux enjeux soient plus facilement pris en compte lors de chantiers ou création de dessertes • Réalisation de cartographie des enjeux écologiques et paysagers par territoire d'EPCI ou par grands massifs forestiers • Essais de mise en lien des outils précédemment cités en lien avec l'outil de déclaration de chantier (mode opératoire) de FIBOIS 42 • Réflexion sur la mycosylviculture et ses enjeux territoriaux 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 2 outils ou de méthodes testés pour favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux dans les projets en forêt • 75% de projets d'aménagement ou de gestion forestière ayant mobilisé l'outil/méthode adopté(s) fin 2026.
		Avancées en septembre 2020	Une cartographie des enjeux écologiques et paysagers a été réalisée par le Parc pour le compte du CRPF dans le cadre de la réalisation du schéma de desserte à l'échelle de la Communauté de communes des Monts du Pilat. Le Parc est en attente des retours du CRPF

Axe B.2 – Prendre en compte le zonage environnemental pour traiter les espaces spécifiques

Action B.2.1	Formation et sensibilisation des propriétaires forestiers à la biodiversité sur les sites Natura 2000 du Parc du Pilat	Partenaires techniques	GSMP, ONF, CRPF, acteurs naturalistes, MFR de Marllhes, DDT, DREAL (inspecteur des sites classés), Départements du 42 et 69, EPCI, Fondation privées
Maîtrise d'ouvrage	Parc du Pilat		
Contexte	Différents zonages de reconnaissance de la biodiversité existent sur le Pilat, notamment les sites Natura 2000, animés par le Parc depuis plus de 15 ans. Les actions envers les acteurs forestiers n'ont pas entièrement été menées à bien. Le Parc souhaite accentuer la sensibilisation et la mobilisation des propriétaires de forêts en site Natura 2000 à la biodiversité forestière.	Sources de financement potentielles	Animation Natura 2000 (Etat + FEADER), Contrat Vert et Bleu (Trame de Vieux Bois) (Région, FEDER), Appel à projet « milieux naturels » du Département 42, EPCI, Fondation privée
		Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance de la biodiversité par les acteurs forestiers pour mieux la prendre en compte dans la gestion forestière • Mobilisation des propriétaires pour la gestion écologiques de leur forêt en site Natura 2000 • Coordination des temps de formations et sensibilisation avec d'autres acteurs forestiers
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de journées de formations / sensibilisation à la biodiversité en forêt et la gestion forestière • Harmonisation des journées de formations du CRPF et du Parc sur le sujet Natura 2000 • L'un des sites étant également concerné par le site classé des Crêts, une information réglementaire pourra être faite à ce propos. 	Coût estimatif	3000 € par journée de formation au moins une par an = 21 000 € sur les années 2021 à 2026
		Echéancier	2020 - 2026
Territoire visé	Tous les secteurs forestiers des sites Natura 2000 du territoire et du site classé des Crêts	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 2 journées organisées par an • 20 participants par journée
		Avancées en septembre 2020	1 journée prévue en 2020 repoussée au printemps 2021 (suite au covid-19)

Axe B.2 – Prendre en compte le zonage environnemental pour traiter les espaces spécifiques

Action B.2.2	Prestation spécifique auprès des propriétaires sur la gestion à mener en fonction de l'état des sols	Territoire visé	Parc du Pilat
Maîtrise d'ouvrage	CRPF	Partenaires techniques	ONF (tout dépendra de si l'outil est diffusable ou non) – EPCI et Parc pour le relais + SYLVACCTE
Contexte	Le changement climatique impacte dès à présent les forêts. Dans le Pilat, ce sont surtout les piémonts qui peuvent montrer des signes de difficulté face aux sécheresses répétées et aux périodes de canicules. Certaines essences sont à surveiller plus que d'autres (Hêtre, Sapin pectiné à basses altitude, Epicéa commun, et même le Douglas qui pour l'instant à l'air de tenir)	Sources de financement potentielles	A remplir selon le montant à financer
		Coût estimatif	4 000€ / an 20 000€ sur les années 2021 à 2026
Objectifs	Réaliser des diagnostics terrain intégrant les données d'évolution climatique prévues par les modèles climatiques afin de proposer une gestion la plus adaptée possible à l'évolution future du climat. Faire ensuite un suivi des terrains suivis en diagnostic	Echéancier	2021-2026
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Visite conseil terrain en utilisant l'outil Bioclimsol (zones de vigilance + relevés terrain des facteurs de compensation) et conseil adapté sur la gestion à pratiquer pour limiter l'impact du changement climatique et les risques de dépérissement ou l'essence en peuplement à favoriser et/ou à installer • A favoriser sur les zones « limites », c'est-à-dire <ul style="list-style-type: none"> ○ Inférieures à 900m d'altitude ○ Versants chauds ○ Sols superficiels ○ Peuplement dépérissant ou en renouvellement 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 50 conseils sylvo climatiques sur la période 2021-2026 • Soit 10 conseils sylvo climatiques par an à partir de 2021
		Avancées en septembre 2020	<i>En 2020</i> Formation des équipes de formateurs CRPF à l'outil Bioclimsol Transmission aux équipes de techniciens CRPF d'ici fin 2020 début 2021

Axe B.2 – Prendre en compte le zonage environnemental pour traiter les espaces spécifiques

Action B.2.3	Mise en place de mesures spécifiques pour protéger les forêts de pentes (notamment côté Rhône)	Partenaires techniques	CBNMC, LPO, FNE, Fédérations de Pêche 42 et 69, Syndicats de Rivière, Agences de l'eau (RMC et LB), Groupements forestiers, CRPF, ONF, Syndicats viticoles, APCR et Chambres d'agriculture, services Etat (DDT/DREAL) sur le volet réglementaire en lien avec des enjeux de biodiversité (vallons Natura 2000), forestiers (coupe voire défrichement) et enfin risques avec les problématiques d'érosion, de glissement de terrain ..., Départements 42 et 69, Rives Nature, SAFER
Maîtrise d'ouvrage	Parc du Pilat – Rives Nature – CONIB – CEN - Communes, EPCI		
Contexte	<p>Ces milieux subissent des pressions variées alors qu'ils sont un refuge de la biodiversité et qu'ils présentent un fort enjeu paysager.</p> <p>Les pressions sont les suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pression foncière : propriété privée très morcelée • Pression des vignes qui prennent la place de la forêt (enjeu économique fort de la viticulture avec des zonages AOP) • Urbanisation proche • Risque d'érosion des sols suite à coupes rases et/ou défrichements entraînant un risque de pollution et d'obstruction des cours d'eau (l'érosion peut entraîner l'arrivée de matériau au fond des vallons) 	Sources de financement potentielles	Département 69 via politique Espace Naturel Sensible, Région via contrat de Parc, Crédit Natura 2000, Appel à partenariat Milieux Naturels du Département de la Loire, AAP Agences de l'Eau, EPCI, CVB Grand Pilat (Région, FEDER)
		Coût estimatif	200 000 € (réalisation diagnostic et définition stratégie, élaboration de plans de gestion, mise en œuvre des actions...)
Objectifs	Préserver ces vallons forestiers	Echéancier	2020-2026
Description	<p>Elaboration d'un diagnostic qui permettrait de mettre en place une stratégie.</p> <p>Protocole envisagé ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification de sites prioritaires et de mesures de gestion spécifique, mise en place de mesures de protection de la forêt par rapport à la vigne (acquisition, convention, Obligation réelle environnementale, mesure réglementaire...) • Pour les autres vallons, travail à la prise en compte de la préservation de la forêt dans les documents de planification, mise en place de réglementation sur les boisements, sensibilisation pour éviter les exploitations en bord de ruisseau. 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	Elaboration d'une stratégie et de sites prioritaires => objectif cible : 1 stratégie partagée et 6 sites prioritaires
Territoire visé	Vallons de la côtère rhodanienne et de la bordure Gier / Ondaine	Avancées en septembre 2020	Action non engagée

Axe B.3 – Mener des expérimentations en forêt face aux changements climatiques

Action B.3.1	Constitution d'une trame de vieux bois (îlots de senescence)	Territoire visé	<ul style="list-style-type: none"> Parc du Pilat Forêt productive de plus de 4ha
Maîtrise d'ouvrage	CRPF – ONF - IPAMAC	Partenaires techniques	Parc du Pilat – GSMP – Conservatoire Botanique National du Massif Central - DDT pour les sites en Natura 2000
Contexte	<p>La présence de vieux arbres et de bois morts de grosses dimensions sont indispensables à la vie de nombreuses espèces forestières et au bon fonctionnement de l'écosystème forestier,</p> <ul style="list-style-type: none"> Actuellement, il existe des îlots de senescence en forêt publique mais pas encore en forêt privée. Dans le cadre du contrat vert et bleu, il est projeté de créer une trame de vieux bois également en forêt privé pour créer une continuité 	Sources de financement potentielles	Europe / Région AURA dans le cadre de la Trame Verte Bleue du Grand Pilat (2019-2023) mais aussi dans le cadre de la trame Verte et Bleue de Saint Etienne Metropole ? – crédits MTES cofinancés par le FEADER
		Coût estimatif	40 000 € <ul style="list-style-type: none"> 17 000€ charges salariales CRPF 23 000€ ONF
Objectifs	Développer un réseau d'îlots de sénescence et d'arbres bios en forêt privée	Echéancier	2020-2021 et potentiellement 2022-2023
Description	<ul style="list-style-type: none"> Identification des zones à enjeux en forêt privée Mise en place d'îlots de sénescence en forêt privée Réalisation d'Indice de Biodiversité Potentielle et matérialisation d'arbres bios en forêt privée Sensibilisation des propriétaires forestiers et des élus 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	Sur la période de la Charte <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'îlots de sénescence installé ; à valider avec l'ONF 12 indices de biodiversité potentielle (IBP) réalisés 84 arbres bios matérialisés 2 réunions réalisées
		Avancées en septembre 2020	Lancement avec zones à enjeux cartographiées

Axe B.3 – Mener des expérimentations en forêt face aux changements climatiques

Action B.3.2	Lancement d'expérimentations de terrain sur les essences plantées et la gestion forestière face aux changements climatiques	Territoire visé	Parc du Pilat
Maîtrise d'ouvrage	CRPF / GSMP (placettes expérimentales avec essences adaptées au changement climatique)	Partenaires techniques	IDF, ONF Pour le relais : EPCI, Parc, SYLV'ACCTE
Contexte	<p>Le changement climatique impacte dès à présent les forêts. Certaines essences sont à surveiller plus que d'autres (Hêtre, Sapin pectiné à basses altitude, Epicéa commun). Des nouvelles essences plus résistantes aux sécheresses répétées et aux périodes de canicule pourraient être testées.</p> <p>Certaines essences doivent être surveillées face à la sécheresse : Hêtre, sapin pectiné à basse altitude, épicéa commun, Douglas.</p>	Sources de financement potentielles	Région AURA (appel à initiative citoyenne) pour la plantation
		Coût estimatif	38000 € pour les plantations et le suivi
Objectifs	Tester de nouvelles essences plus résistantes aux sécheresses et canicules et avoir des parcelles de suivi et de démonstration sur ces essences peut-être d'avenir ou d'autres manières de gérer si cette seconde option est pertinente	Echéancier	2020-2026
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de parcelles pertinentes pour l'expérimentation (CRPF/GSMP) • Définition et choix des essences possibles et du protocole de plantation (CRPF/GSMP) • Plantation d'essences adaptées au changement climatique • Suivi dans le temps des parcelles expérimentales (CRPF/GSMP) • Visites des parcelles test avec le grand public, les autres propriétaires pour en faire un lieu « vitrine » de pédagogie 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 5,5 ha de parcelle expérimentales mises en place • Suivis réalisés sur 5 ans et/ou diversifiées accompagnées – dans le cadre de l'appel à projet avec un objectif d'aller au delà
		Avancées en septembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier déposé dans le cadre de l'appel à projet initiatives citoyennes de la Région en septembre • Prospect pour les parcelles test

Axe B.3 – Mener des expérimentations en forêt face aux changements climatiques

Action B.3.3	Test de la mise en pâturage en zone DFCI (dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du Pilat)	Territoire visé	Communes concernées par le risque incendie (cf. Arrêté préfectoral DT-11-538)
Maîtrise d'ouvrage	Parc du Pilat, EPCI, chambre d'agriculture, association pastorale	Partenaires techniques	EPCI pour le Plan pastoral, Communes par rapport au risque incendie, chambre d'agriculture, Propriétaires forestiers, ONF, CRPF, DDT, SDIS
Contexte	Un plan pastoral territorial est en cours d'animation : il vise à promouvoir le pastoralisme. Dans ce contexte, des expérimentations pourraient être menées qui mettraient en lien la mise en pâturage et la protection de zones DFCI (22 des 48 communes du Parc du Pilat.	Sources de financement potentielles	Région, Europe (FEADER), Départements 42 ou 69
		Coût estimatif	50 000€ • Investissement : 30 000 € • Animation / accompagnement : 20 000 €
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Maitrise du risque incendie • Reconquête agricole de parcelles à risques incendies élevées 	Echéancier	2020-2025
Description	Création et entretien de pare-feu par rapport à la forêt, grâce à des mises en pâturage de certaines parcelles.	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 60 ha maîtrisés par le pâturage • 10 communes ou propriétaires accompagnés et engagés dans la démarche
		Avancées en septembre 2020	Validation du plan pastoral territorial en cours au niveau de la Région.

Axe C.1 – Accompagner les propriétaires

Action C.1.1	Travail au regroupement de la propriété foncière	Territoire visé	Parc du Pilat
Maîtrise d'ouvrage	CRPF	Partenaires techniques	GSMP – FIBOIS 42 pour le lien fait sur la récolte forestière avec les ETF et Donneurs d'ordre – la SAFER – EPCI et Parc du Pilat pour le relais local – sections « rurales » des Chambres notariales départementales – notaires locaux
Contexte	<p>La forêt du Pilat est très morcelée avec en moyenne 2,19 ha par propriétaire privé.</p> <p>Le morcellement de la forêt a pour effet des parcelles de petites tailles, sur lesquelles il est difficile de mener une gestion forestière de long terme. Pour remembrer la propriété, il est pertinent de faciliter les achats et ventes de parcelles.</p> <p>Le Département du 42 mène par ailleurs une action pour favoriser le rachat de parcelles par des propriétaires plus jeunes.</p>	Sources de financement potentielles	Convention AAP 2019 (LFB, action notaire régionale)
		Coût estimatif	8 200€ <ul style="list-style-type: none"> • 1 600€ pour les réunions • 1 600€ pour les actions avec les notaires • 5 000€ pour l'accompagnement des propriétaires avec le site LFB
Objectifs	Faciliter les échanges et cession de parcelles forestières pour constituer des unités de gestion plus grandes	Echéancier	2020-2026
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion d'information sur le site La Forêt Bouge (LFB) et sa bourse foncière • Action auprès des notaires pour les inciter à renvoyer les nouveaux propriétaires vers les interlocuteurs forestiers et limiter les divisions du patrimoine forestier • Appui aux propriétaires forestiers pour la mise en ligne de leurs parcelles à vendre • Alimentation de la bourse foncière LFB 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 2 réunions d'information sur le site <i>La Forêt Bouge</i> • 20 parcelles inscrites à la vente sur <i>La Forêt Bouge</i> (prévision en année 1, sous conditions de financements) • 1 action spécifique réalisée auprès des notaires 7 ts du lancement
		Avancées en septembre 2020	Action non débutée.

Axe C.1 – Accompagner les propriétaires

Action C.1.2	Promotion de l'outil SYLV'ACCTE, source de financement pour les propriétaires souhaitant réaliser des travaux sur leurs parcelles	Territoire visé	Parc du Pilat
Maîtrise d'ouvrage	Parc du Pilat	Partenaires techniques	ONF – CRPF (réunions ou accompagnement des propriétaires) – GSMP – services des collectivités propriétaires de forêt
Contexte	<p>Le Pilat a été un des premiers territoires à adhérer au dispositif SYLV'ACCTES qui permet de financer des « itinéraires sylvicoles » = des travaux à mener en forêt, publique ou privée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de sapinière en futaie irrégulière • Régénération naturelle de Douglas • Introduction de feuillus dans les plantations résineuses • Irrégularisation des taillis feuillus vieillissants (chêne, châtaigner) <p>Le dispositif lancé en 2016 n'est pas encore très sollicité par les propriétaires privés.</p>	Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Parc naturel régional du Pilat pour adhésion à SYLV'ACCTES • Région
		Coût estimatif	15 000 € sur les années 2021 à 2026 Adhésion pour 2 ans = 4 000€ Prévision d'une augmentation
		Echéancier	2020-2026
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et développer l'accès à ce dispositif pour l'ensemble des propriétaires forestiers du Pilat • Resituer cette aide par rapport aux autres aides déjà existantes sur le sujet (aide des Départements du 42 et 69) 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<p>Indicateurs d'évaluation et de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 propriétaires forestiers /an bénéficiaires de SYLV'ACCTES • 75'ha de forêt concernés par le dispositif / an
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer le plan sylvicole territorial permettant l'accès au dispositif SYLV'ACCTES (en ajoutant /modifiant des itinéraires si besoin) pour inciter un plus grand nombre de propriétaire à y avoir recours • Inciter au recours à ce dispositif par les propriétaires privés comme publics par des actions de communication 	Avancées en septembre 2020	<p>Le Parc a renouvelé son adhésion à Sylv'accte pour la période 2019-2021. Cette adhésion donne accès au dispositif Sylv'accte à tous les propriétaires de forêt située dans le Pilat.</p> <p><i>Bilan fin juillet 2020</i> Depuis 2016, 47 177 € de soutiens financiers ont été obtenus pour effectuer des travaux sylvicoles vertueux sur 174 ha de forêts.</p>

Axe C.1 – Accompagner les propriétaires

Action C.1.3	Organisation de rencontres régulières pour promouvoir un mode de gestion : irrégulier, mixte et groupé	Territoire visé	Parc du Pilat
Maîtrise d'ouvrage	CRPF	Partenaires techniques	ONF – GSMP (repérage forêt en régularisation, proposer l'accompagnement du CRPF, suivi des réalisations, mesure et compilation des résultats) – FIBOIS 42 (lien entre ETF et exploitants et entre aspects éco et production de bois) – Parc du Pilat – Parc du Pilat et EPCI pour faire les relais
Contexte	<p>La forêt du Pilat répond aux caractéristiques suivantes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couverte majoritairement par de la sapinière monospécifique jardinée • Par manque de gestion, une tendance à se régulariser alors que la gestion irrégulière permet par des éclaircies de récolter les arbres murs et de favoriser le renouvellement du peuplement par la régénération naturelle sans réaliser de coupes rases. • Morcellement important de la propriété forestière (2,19 ha en moyenne / propriétaire) 	Sources de financement potentielles	CD42 dans le cadre de la convention animation annuelle avec le CD42 – CD 69 – Etat via l'appel à projet pour le regroupement.
		Coût estimatif	<p>21 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Argumentaire économique : 2 000 € • Réunions (irrégulier et sylv'acctes) : 3 000 € • Regroupement : 40 jrs / regroupement = 16 000 € pour 1 regroupement (étalé sur plusieurs années)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et développer la gestion irrégulière et mixte (sapinière principalement ou autres peuplements) • Développer les petites surfaces forestières gérées en groupe 	Echéancier	2020-2026
Description	<p>Réunions à organiser sur les différents sujets et accompagnements des propriétaires pour la suite.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la réalisation de PSG concerté (en valorisant l'expérience de l'association des propriétaires de BURNISSON) • Pour les aider dans la réalisation de plantation mixte via les aides SYLV'ACCTE, Départements du 42 ou Région • Rédiger un argumentaire économique sur la gestion irrégulière 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 5 réunions • 1 argumentaire économique créé sur la période • 1 création de groupement de propriétaires pour la gestion groupée (projet complexe donc à faire sur le long terme)
		Avancées en septembre 2020	Mission du CRPF pré existante à la Charte mais qui s'inscrit ce cadre et qui se poursuit pendant la durée de la Charte et au-delà.

Axe C.1 – Accompagner les propriétaires

Action C.1.4	Valorisation des bonnes pratiques par l'organisation d'un sylvotrophée	Territoire visé	Parc du Pilat
Maîtrise d'ouvrage	CRPF – PNR – IPAMAC	Partenaires techniques	CRPF – GSMP – ONF – APN (FNE, LPO) - CBNMC , SAFER
Contexte	<p>La forêt du Pilat couvre 50% de la surface du Parc du Pilat (plus de 34 000 ha), et a donc un fort enjeu paysager et écologique.</p> <p>La qualité de la biodiversité forestière dans les forêts exploitées dépend essentiellement des pratiques sylvicoles ; ces dernières, selon leur nature, pouvant autant être autant favorables que perturbantes. Or les pratiques sylvicoles sont plus difficiles à maîtriser en forêt privée, qui est fortement morcelée.</p>	Sources de financement potentielles	Région (via les contrats vert et bleu (Grand Pilat - SEM)) – Département 42 (AAP ENS) ; FEDER ; fondation privée
		Coût estimatif	105 000 €
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Distinguer les propriétaires forestiers qui ont adopté une gestion dite multifonctionnelle par la remise d'un prix. Cette gestion de la forêt permet ; <ul style="list-style-type: none"> ➤ de produire des bois de qualité ➤ de maintenir un certain degré de naturalité ➤ de proposer un espace de loisirs et de ressourcement accessible à tous. • Permettre un temps d'échange d'expérience entre les propriétaires, quelle que soit leur avancée la gestion de la forêt (+/- respectueuse de la forêt) 	Echéancier	2020-2026
		Indicateurs d'évaluation et de suivi	Une édition du Sylvotrophée réalisée tous les deux ans.
		Avancées en septembre 2020	<p>Une première édition du Sylvotrophée sur le massif du Pilat avait été lancée en 2018.</p> <p><i>Octobre 2020</i> Première réunion pour organiser la prochaine édition + temps d'échanges prévus d'ici la fin d'année</p> <p>Cette action s'inscrit dans le cadre de la Charte et qui se poursuit pendant la durée de la Charte.</p>
Description	<p>Concours organisé pour Identification de propriétés gérées d'après les principes édictés ci-dessus. Les candidats volontaires présentent leur forêt à un jury d'experts.</p> <p>Le jury désigne le lauréat du sylvotrophée et une communication grand public est faite pour mettre en avant la gestion multifonctionnelle réalisée.</p>		

Axe C.2 – Accompagner les professionnels de l'exploitation forestière & interlocuteurs

Action C.2.1	Animation de l'association d'entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) du Pilat	Territoire visé	Parc du Pilat
Maîtrise d'ouvrage	FIBOIS 42	Partenaires techniques	CRPF – EPCI
Contexte	Les entrepreneurs de travaux forestiers du Pilat ont une profession plutôt isolée. Dans l'objectif de collaborer davantage, ces derniers se sont organisés en association. Cette dernière est aujourd'hui animée en partie par FIBOIS 42.	Sources de financement potentielles	Contrat Ambition Forêt – Partie FIBOIS 42
		Coût estimatif	5 000€ / an 25% du salarié destiné au CAF
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les professionnels intervenants en forêt grâce à la mise en place d'actions Avoir un interlocuteur unique lors de dialogue avec d'autres professions ou des agglomérations 	Echéancier	2020-2026
Description	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de formations santé et sécurité au travail Organisation de manœuvre en forêt avec le SDIS Travail à la mise en place du mode opératoire Soutien à l'installation des nouveaux entrepreneurs arrivant sur le territoire Accompagnement dans la démarche de développement de l'activité 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 3 sessions de formations SST par an 1 manœuvre avec le SDIS tous les trois ans 100% des jeunes souhaitant s'installer sont accompagnés 3 dossiers de subventions déposés par an
		Avancées en septembre 2020	<p>Ces actions étaient menées par FIBOIS 42 depuis 2015 et de manière renforcée depuis la création d'un mi-temps consacré en septembre 2019.</p> <p>Cette action s'inscrit dans le cadre de la Charte et qui se poursuit pendant la durée de la Charte.</p>

Axe C.2 – Accompagner les professionnels de l'exploitation forestière & interlocuteurs

Action C.2.2	Amélioration de la desserte forestière	Territoire visé	CCMP en priorité Et animation se poursuit sur le reste du PNR Pilat
Maîtrise d'ouvrage	CRPF	Partenaires techniques	ONF, DDT (ingénierie financière et de validation technique), CC Monts du Pilat et ses communes
Contexte	De nombreux massifs forestiers sont encore mal desservis dans le Pilat ce qui entraîne des difficultés de gestion et d'exploitation forestière et des dégradations de chemin non adapté pour le passage des engins forestiers.	Sources de financement potentielles	Région AURA + CD42 + CCMP + Leader Pilat Convention AAP Etat 2019 ou MAA (Ministère agriculture et de l'alimentation) en cofinancement du FEADER avec la Région comme autorité de gestion sur ce dispositif
		Coût estimatif	52 000 € / an
Objectifs	Améliorer les accès aux principaux massifs forestiers	Echéancier	2020-2022 dans le cadre du CAF À poursuivre en fonction des possibilités de financement
Description	<ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux de l'existant et proposition d'amélioration par massif en intégrant les aspects sécuritaires et points noirs et en consultant les professionnels Animation pour la création de desserte collective Prise en compte des enjeux écologiques et paysagers lors de la création des dessertes 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 50 massifs inventoriés dans l'état des lieux 2 projets de desserte accompagnés 10 rencontres avec les professionnels (réunions et rencontres individuelles)
		Avancées en septembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> Travail terrain pour finaliser la représentation cartographie de la desserte Édition de cartes représentant : la desserte existante et en projet + les enjeux environnementaux Consultations des professionnels : premières rencontres déjà effectuées, suite à programmer.

Axe C.2 – Accompagner les professionnels de l'exploitation forestière & interlocuteurs

Action C.2.3	Mise en place d'un outil de déclaration de chantier favorisant les échanges : le mode opératoire	Territoire visé	Parc du Pilat et ensemble du Département 42
Maîtrise d'ouvrage	FIBOIS 42	Partenaires techniques	Parc du Livradois Forez pour la mise en place du mode opératoire, Parc du Pilat (soutien informatique pour intégrer les données biodiversité?)
Contexte	Les chantiers forestiers ne sont pas tous déclarés et cela pose un problème dans le suivi des chantiers du territoire mais aussi en termes de conciliation des usages. Faciliter le processus de déclaration permettrait de mieux suivre les chantiers du territoire tout en prévenant à l'avance les autres usagers de la forêt.	Sources de financement potentielles	Loire Forez Agglomération, Département 42, Région
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Arriver à un fonctionnement plus fluide pour la déclaration des chantiers pour un meilleur suivi et une intervention accélérée en cas d'accident • Avoir la capacité de prévenir les autres usagers de la forêt en cas de chantier forestier 	Coût estimatif	10 000€ pour 2020 Puis 8 000€ par an Salaire de la chargée de mission + prestation informatique spécifique
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Activer l'outil de déclaration de chantier sur le site internet de FIBOIS 42 : une déclaration en ligne pour l'ETF pour plusieurs déclarations ; DIRECCTE, Mairie et Parc du Pilat. • Compléter avec la méthodologie « mode opératoire » de l'arrondissement d'Ambert : mise en lien de deux interlocuteurs. <ul style="list-style-type: none"> ○ Les élus via les conseils municipaux, les conseils communautaires, un partenariat avec l'Association des Maires de France pour avoir à terme des élus référents forêt-bois ○ Les entrepreneurs de travaux forestiers et scieurs / exploitants 	Echéancier	2020-2026 • Mise en place 2020-2022
		Indicateurs d'évaluation et de suivi	20% de chantiers supplémentaires déclarés entre 2020 et 2022
		Avancées en septembre 2020	<p><i>En 2019</i> Les discussions sur la desserte ont été lancées par FIBOIS 42 au niveau départemental avec un choix de reprendre le modèle Mode opératoire.</p> <p><i>A partir de 2020</i> Cette action sera menée sur l'ensemble du département 42, avec une facilité sur le Pilat car des élus référents forêt-bois auront déjà été mis en place.</p>

Axe C.3 – Accompagner les utilisateurs de la ressource bois

Action C.3.1	Promotion du bois et bois local, en particulier le sapin blanc, dans la construction	Description (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Travail en concertation avec l'architecte conseil du Parc du Pilat pour sensibiliser les maitres d'ouvrage privés et public.
Maîtrise d'ouvrage	FIBOIS 42	Territoire visé	Parc du Pilat
Contexte	Lorsque des collectivités construisent de nouveaux bâtiments, le bois est pour le massif du Pilat une ressource locale qu'il est pertinent de valoriser.	Partenaires techniques	Parc du Pilat (via conseils d'architectes aux porteurs de projets + Centre de ressources sur l'habitat durable) – 4 EPCI du territoire – AMF
	A ce jour, ce n'est pas encore un automatisme d'envisager le bois comme matériau de construction	Sources de financement potentielles	FIBOIS 42
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les maîtres d'ouvrage publics et privés professionnels pour développer le recours au bois local sur les projets de construction. Cela vise donc : les collectivités, les bailleurs, les entreprises,... En parallèle développer des usages nouveaux pour les essences locales (panneaux acoustiques en sapin blanc, ...) 	Coût estimatif	2 500€ par an
		Echéancier	2020-2026
		Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Une formation élus et techniciens réalisées tous les deux ans (en présentiel ou visio-conférence) Une intervention par conseil communautaire du Pilat par période électorale 3 interventions par an de FIBOIS 42 pour des projets communaux de constructions bois (intervention = intervention en conseil municipal, formation spécifique ou accompagnement technique)
Description	<ul style="list-style-type: none"> Travail en collaboration avec l'Association des Maires de France (AMF) pour mettre en place des journées de formation et découvertes de la filière à destination des maitres d'ouvrage, architectes et maîtres d'œuvres Participation aux conseils communautaires pour inciter à l'usage du bois dans la construction / la rénovation de bâtiments publics : expertise bois + retours positifs des élus ayant eu recours au bois local Disponibilité pour conseiller les entreprises qui souhaiteraient mener une construction bois 	Avancées en septembre 2020	Mission de FIBOIS 42 pré existante à la Charte mais qui s'inscrit ce cadre et qui se poursuit pendant la durée de la Charte et au-delà.

Axe C.3 – Accompagner les utilisateurs de la ressource bois

Action C.3.2	Mise en relation des détenteurs de la ressource bois énergie et des exploitants de chaufferie	Description (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Ensuite : Réunion annuelle pour faire un état des lieux de la situation avec les partenaires bois énergie : propriétaires, agglomérations, et exploitants de chaufferies (COFELY et DALKIA). 🕒 Prise de contact en amont pour voir s'ils sont réceptifs
Maîtrise d'ouvrage	Saint Etienne Métropole en tant que gestionnaire du TPOS (étend sa gestion aux territoires du Pilat hors TPOS)	Territoire visé	Parc du Pilat + partie de la Métropole hors parc est intégrée car comporte des grosses chaufferies qui seront approvisionnées entre autres avec de la ressource locale
Contexte	Plusieurs chaufferies / réseaux de chaleur existent déjà sur le secteur du Pilat et il est possible que de nouveaux se créent dans les prochaines années.	Partenaires techniques	Acteurs du bois énergie : GSMP, COFELY et DALKIA, ALEC 42, SIEL, Parc du Pilat, FIBOIS 42, AURA EE, CRPF, ONF, syndicat des scieurs/exploitants, EPCI, DDT (service environnement, pôle énergies renouvelables) en lien avec les outils TPOS et PCAET
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Observer le rapport entre les chaufferies qui vont se créer et la ressource locale pour ne pas arriver à un déséquilibre entre les besoins en bois énergie et ce que les forêts locales et entrepreneurs locaux sont réellement capables d'apporter. 	Sources de financement potentielles	Saint Etienne Métropole – via la rémunération de son salarié Détail
	<ul style="list-style-type: none"> • Essayer de répondre à la question : « quelle volume de la ressource est mobilisable et à quel prix? » pour des études de faisabilité plus justes lors de la création de chaufferies / réseaux de chaleurs. 	Coût estimatif	Part de la rémunération du Chargé de mission de Saint-Etienne Métropole
	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le curseur des prix soit bien placé et que le prix du bois énergie soit suffisamment haut pour les producteurs mais sans qu'il aille au-delà du prix du bois d'œuvre. 	Echéancier	2020-2026
Description	<ul style="list-style-type: none"> • En amont : récolte de données sur les chaufferies permettant de produire un plan d'approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> ○ Chaufferies en projet : puissances, quantités de bois nécessaires (par an) et échéances. ○ Chaufferies existantes : puissances, quantités de bois nécessaires et échéances. ○ Etude sur le prix de la ressource auprès des propriétaires chaque année 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	A partir de 2021 <ul style="list-style-type: none"> • 1 réunion par an avec les partenaires • 1 plan d'approvisionnement par an pour le territoire • Dialogue engagé entre propriétaires, exploitants et autres partenaires
		Avancées en septembre 2020	A lancer.

Axe C.3 – Accompagner les utilisateurs de la ressource bois

Action C.3.3	Création d'un réseau d'entreprises de l'aval sur le secteur de la Communauté de communes des Monts du Pilat	Territoire visé	CCMP – à élargir à d'autres EPCI si l'expérience fonctionne
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes des Monts du Pilat (CCMP)	Partenaires techniques	FIBOIS 42
Contexte	<p>La CCMP anime une opération collective en milieu rural visant le développement du commerce et de l'artisanat, avec l'Etat, dans le cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour le maintien et le développement des Services, de l'Artisanat et du Commerce).</p> <p>Elle souhaite à ce titre, engager des actions de promotion des entreprises de la deuxième transformation sur le territoire.</p>	Sources de financement potentielles	CCMP - FISAC
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Référencer l'ensemble des entreprises de la 2nde transformation sur le territoire • Créer une « communauté » des entreprises de la 2^e transformation sur la CCMP en menant des actions à destination de ces entreprises 	Coût estimatif	13 000€ (sur devis, de février 2020)
		Echéancier	A voir en fonction de l'engagement ou non de l'action
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Référencement des entreprises de la 2^e transformation de la CCMP et publication sur le site de FIBOIS42 • Organisation d'une rencontre avec les entreprises de la 2^e transformation sur la CCMP pour faire remonter leurs attentes et leurs besoins • Analyse des réponses et organisation d'une autre réunion pour réfléchir ensemble aux actions communes à mener • Mise en place d'actions communes en fonction des demandes formulées par les entreprises de la 2^e transformation 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des réunions avec les professionnels • Actions identifiées pour les professionnels
		Avancées en septembre 2020	<p><i>Février 2020</i> Rencontre entre FIBOIS 42 et la CC Monts du Pilat, propositions de devis par FIBOIS 42</p> <p><i>Octobre 2020</i> Attente du retour de la CCMP pour le lancement de l'action.</p>

Axe D.1 – Echanger avec les autres professionnels / usagers intervenant en forêt

Action D.1.1	Poursuite de l'OGFH pour maintenir à l'équilibre sylvo-cynégétique (entre forêt et individus type chevreuil)	Territoire visé	L'ensemble du massif forestier du Pilat
Maîtrise d'ouvrage	Fédération des chasseurs de la Loire	Partenaires techniques	ONF, GSMP, Parc du Pilat, DDT 42, Office National des Chasseurs et de la faune sauvage, Fédération des Chasseurs
Contexte	Depuis 2006 sur le massif du Pilat, l'ensemble des acteurs forestiers, les chasseurs et l'ONCFS ont mis en place l'Observatoire de la Grande Faune et des Habitats. L'OGFH a permis de mettre en place les Indices de Changement Ecologique (abondance, performance, pression sur la flore) pour gérer au mieux l'équilibre ongulé-environnement.		Le CRPF ne participe plus directement mais mène des actions en parallèle avec les propriétaires sur le sujet. Idem pour le Parc tant qu'ils n'auront pas de chargé de mission forêt
		Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional • Fédération Départementale des Chasseurs • Etat (via la possibilité de recourir à un service civique)
		Coût estimatif	10 000€ par an
Objectifs	Conciliation des usages	Echéancier	2019-2021
Description	Poursuivre l'OGFH pour veiller à l'équilibre sylvo-cynégétique (chevreuil et sapin pectiné) ONF – 109 placettes GSMP – 142 placettes PNR Pilat <i>si un chargé de mission forêt est recruté en complément de l'effectif actuel</i> – 42 placettes DDT 42 – 31 placettes Office National de Chasseurs et de la Faune Sauvage – 20 placettes Fédération des Chasseurs 42 – 91 placettes	Indicateurs d'évaluation et de suivi	435 placettes réalisées
		Avancées en septembre 2020	Mission de la Fédération des chasseurs de la Loire pré existante à la Charte mais qui s'inscrit ce cadre et qui se poursuit pendant la durée de la Charte et au-delà, tant que les relevés de placettes pourront être menés par les différents organismes participants.

Axe D.1 – Echanger avec les autres professionnels / usagers intervenant en forêt

Action D.1.2	Développement de l'information sur les zones de sensibilité	Territoire visé	L'ensemble du massif forestier du Pilat
Maîtrise d'ouvrage	CRPF	Partenaires techniques	Fransylva
Contexte	Volonté de suivre au mieux l'équilibre entre ongulés et environnement : les arbres jeunes sont sensibles à la présence de gibier (abrutissement, ...) qui peuvent potentiellement être un frein à la croissance de la forêt s'ils sont trop nombreux.	Sources de financement potentielles	Fransylva
Objectifs	Conciliation des usages	Coût estimatif	6000€ par an <ul style="list-style-type: none"> • 2 000€ pour les mesures de dégâts de gibier • 2 000€ pour les estimations de l'indice de pression du gibier • 2 000€ pour le traitement cartographique suites à la transmission des fiches de signalement par les propriétaires
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches de signalement pour les forêt où il y a de la plantation / mise en régénération naturelle • Mesures de dégâts dans les plantations pour savoir si les populations sont présentes en quantités compatibles avec la régénération de la forêt • Estimation de sensibilités de certaines forêts 	Echéancier	2020-2026
		Indicateurs d'évaluation et de suivi	10 fiches de signalements / an 10 mesures / an de dégâts dans les plantations 10 estimations indice de pression / an
		Avancées en septembre 2020	Création d'une nouvelle offre de service par le CRPF auprès des propriétaires, qui s'inscrit dans le cadre de la Charte et qui se poursuivra au-delà.

Axe D.1 – Echanger avec les autres professionnels / usagers intervenant en forêt

Action D.1.3	Organisation de rencontres entre gestionnaires, propriétaires, écologues, paysagistes pour échanger sur les sujets de préservation de l'eau, de la biodiversité, des sols, et des paysages	Territoire visé	Parc du Pilat
Maîtrise d'ouvrage	FIBOIS 42 – CRPF	Partenaires techniques	GSMP, CRPF, DDT Gestionnaires , coopératives forestières , E.T.F., Scieurs et industriels du bois, Ecologues, Paysagistes
Contexte	Volonté de rappeler aux gestionnaires et propriétaires l'importance de prendre en compte des conséquences sur la modification des paysages, la ressource en eau, la préservation des sols, la préservation de la biodiversité au moment de la décision d'exploitation d'une parcelle forestière	Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> FIBOIS 42 : dans le cadre du Contrat Ambition Forez (Région, Département 42, Loire Forez Agglomération) CRPF
		Coût estimatif	2 000 € par an
Objectifs	Créer un temps d'échange qui soit pédagogique entre différents professionnels plus ou moins forestier pour leur permettre de partager leurs visions de l'exploitation économique de la forêt	Echéancier	2020-2026
Description	Organisation d'une rencontre par an, avec les différents partenaires, avec différents sujets possibles traités lors d'une visite de terrain ; <ul style="list-style-type: none"> Parcelle en impasse sylvicole, c'est-à-dire issue d'un reboisement artificiel, qui à terme ne pourront être que coupées à blanc (cause sanitaire, âge d'exploitabilité atteint) Présentation des différents modes de gestion avec les impacts paysagers que cela engendre Autres sujets jugés pertinents (à la fin des rencontre, question posée aux présents sur les sujets qu'ils aimeraient traiter ensuite) 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 1 rencontre est organisée chaque année Au moins un représentant de chaque profession est présent
		Avancées en septembre 2020	A lancer.

Axe D.2 – Partager avec le grand public

Action D.2.1	Organisation d'évènements ponctuels de présentation du milieu de la forêt et de ses enjeux	Territoire visé	Parc du Pilat et habitants du Pilat hors Parc
Maîtrise d'ouvrage	FIBOIS 42	Partenaires techniques	Parc du Pilat, CRPF, ONF, GSMP, associations d'ETF de la Loire, EPCI pour faire le relais local, professionnels, Fédération des chasseurs 42, ... → acteurs locaux en lien avec la forêt
Contexte	La forêt étant un sujet complexe et utilisé par différents types de personnes (professionnels, grand public), il est indispensable d'organiser des journées d'échange entre ces différents utilisateurs pour que les uns et les autres puissent partager leur vision de la forêt.	Sources de financement potentielles	Région (organisation d'évènement forestier), Parc du Pilat, Département 42
		Coût estimatif	3000€ par an pour l'organisation 15% du Contrat Ambition Forêt chez FIBOIS 42 <u>Mise en œuvre</u> Journée internationale des forêts : variable selon rattachement ou organisation propre Fête de la forêt : 35 000€
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Faire découvrir la forêt comme lieu de biodiversité mais aussi comme un réservoir de ressource bois, deux usages qui sont compatibles et imbriqués Faire découvrir les métiers de la forêt et les professions sans laquelle la forêt ne pourrait pas exister en l'état (entretien des parcelles par les coupes d'éclaircie, entretien des pistes, travail en faveur de la régénération) 	Echéancier	2021-2025
Description	<ul style="list-style-type: none"> Une fois tous les ans, organisation ou rattachement à journée internationale des forêts organisée par une autre structure ☛ stand avec les acteurs de la forêt et jeux grand publics Une fois tous les 6 ans, organisation d'une fête de la forêt, moment convivial présentant les métiers de la forêt par des démonstrations de matériel, d'animations, les présentations de centres de formation 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 1000 personnes touchées chaque année 20 communes du Parc du Pilat représentées parmi les personnes touchées
		Avancées en septembre 2020	Mission de FIBOIS 42 pré existante à la Charte mais qui s'inscrit ce cadre et qui se poursuit pendant la durée de la Charte et au-delà.

Axe D.2 – Partager avec le grand public

Action D.2.2	Promotion des outils de sensibilisation à la forêt et à ses enjeux et création de nouveaux outils	Partenaires techniques	EPCI, Départements du 42 et 69, Offices de Tourisme, CRPF, ONF, Fibois 42, Nature en Mont Pilat, Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre, CPIE des Monts du Pilat, LPO, FNE, Sambala et Baobab, Guides animateurs du Pilat, Fédération des chasseurs 42 ...
Maîtrise d'ouvrage	Parc du Pilat		
Contexte	<p>La gestion de la forêt et sa valorisation restent des domaines qui ne paraissent pas toujours assez partagés avec le grand public.</p> <p>Sur le Pilat, de nombreux acteurs agissent pour une meilleure connaissance des enjeux forestiers (public adulte et plus jeune) Cependant plusieurs limites peuvent être observées concernant les actions menées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elles ne sont pas toujours complémentaires • Elles ne concernent pas toujours l'intégralité du Pilat • La promotion qui en est faite est insuffisante. 	Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Région / Départements du 42 et 69 • Dispositif de mobilisation de l'épargne locale du Pilat • Union européenne
		Coût estimatif	<p>77 000€ sur les années 2020 - 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le recensement et l'animation : 6000 € • Pour les actions de promotion : 6000 € • Pour les actions collectives : 50 000 € en investissement – 15 000 € en fonctionnement (exposition mutualisée, circuit commenté en autonomie, formations collectives...)
Objectifs	<p>Recenser les acteurs de la sensibilisation aux enjeux forestiers et leurs actions pour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en synergie les actions existantes • Promouvoir leurs offres auprès de différents types de public 	Echéancier	2020-2026
		Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 5 actions de promotion des acteurs et de leurs actions • 5 réunions du réseau des acteurs
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des acteurs, des actions menées et des outils utilisés • Mise en réseau des acteurs et élaboration d'actions en collectif – lorsque cela est pertinent • Promotion des actions menées • Création de nouveaux outils 		
Territoire visé	Pilat et Villes Portes	Avancées en septembre 2020	Sur le Pilat, existait déjà un programme d'éducation au territoire du Parc, dans lequel est déjà présent un volet forêt et sur lequel intervenaient déjà les associations Nature en Mont Pilat, le CPIE des Monts du Pilat, et le Centre d'observation de la Nature de l'Île du Beurre.

Axe D.2 – Partager avec le grand public

Action D.2.3	Accompagnement des initiatives citoyennes en lien avec le sujet de la forêt	Territoire visé	Parc du Pilat et ses Villes Portes
Maîtrise d'ouvrage	Parc du Pilat	Partenaires techniques	CRPF, ONF, FIBOIS 42
Contexte	La gestion de la forêt et sa valorisation restent des domaines mal connus du grand public. Pour autant certains collectifs de citoyens souhaiteraient s'investir aux côtés des acteurs qui interviennent plus classiquement dans ses domaines.	Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Région via le Contrat de Parc • Dispositif de mobilisation de l'épargne locale du Pilat • Union européenne via le dispositif LEADER
		Coût estimatif	250 000€ sur la période <ul style="list-style-type: none"> • En investissement 200 000 € • En fonctionnement : 50 000 €
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir le cercle de la gestion et de la valorisation de la forêt à d'autres que les acteurs professionnels classiques • Favoriser l'implication des citoyens dans la gestion et la valorisation de la ressource 	Echéancier	2020-2026
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître aux citoyens les bonnes pratiques mises en œuvre par les acteurs professionnels de la forêt • Faire émerger des initiatives citoyennes, les expertiser et, le cas échéant, les accompagner techniquement et dans la recherche de financement 	Indicateurs d'évaluation et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 30 initiatives expertisées • 10 initiatives mises en œuvre
		Avancées en septembre 2020	<p>Un premier appel à projet a été lancé en fin d'année 2019 pour l'année 2020.</p> <p>Le dispositif pourra être reconduit par la suite.</p>